



## Le règlement du Foxtrail 2020

### 1) Organisation et stationnement :

Le Foxtrail est organisé par le Bouzonville Athlétic Club. Il se déroulera le lundi 13 avril 2020 date du lundi de Pâques à Bouzonville.

En validant l'inscription à l'une des épreuves, les participants s'engagent à prendre connaissance du présent règlement et à respecter la charte éthique couvrant l'évènement

[Règlement de l'épreuve et de la charte du traileur à découvrir sur Gotiming.fr et affiché au complexe sportif](#)

➤ Annulation, arrêt ou modification de la course :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription

**Stationnement :** Vous pourrez stationner votre véhicule sur le parking du Complexe Sportif à Bouzonville, ainsi que dans les rues à proximité du complexe en respectant les règles de stationnement du code de la route. Les conducteurs sont priés de ne pas entraver les déplacements des riverains ou les sorties de garages et porches. Nous vous accompagnerons pour un stationnement rationnel .

### 2) Parcours :

Les épreuves du Foxtrail se dérouleront pour l'essentiel (98%) sur les sentiers et chemins forestiers des communes de Bouzonville, Alzing, Vaudreching, Remelfang, Holling. Le tracé de la course sera balisé par de la rubalise, du fléchage ainsi que des marquages au sol. Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance au balisage. Des signaleurs seront positionnés sur divers points du parcours pour vous orienter. En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leur propre moyen. Ceci fait partie du jeu ! L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course. Les propriétés privées ouvertes exceptionnellement pour ces courses ne pourront être traversées que par les concurrents et les vététistes qui ouvriront et fermeront les courses. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

### 3) Courses :

Le Foxtrail comprend 4 épreuves :

- Une course nature de 8 km avec environ 100m de D+ ouvert à partir de la catégorie cadet H et F (+ de 16ans)
- Un trail découverte de 14 km avec environ 200m de D+ ouvert à partir de la catégorie cadet H et F (+ de 16ans)
- Un trail court de 26 km avec environ 700m de D+ ouvert à partir de la catégorie espoir H et F (+ de 20 ans)

Un mini trail pour les enfants : 800m pour les catégories éveils à poussins et 1500m pour les catégories benjamins à minimes.

Autorisation parentale demandée pour les enfants mineurs (possibilité de remplir le document en ligne sur Gotiming.fr)

### Les Catégories d'âge 2020(FFA)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1985 et avant
Seniors	SE	1986 à 1997
Espoirs	ES	1998 à 2000
Juniors	JU	2001 et 2002
Cadets	CA	2003 et 2004
Minimes	MI	2005 et 2006
Benjamins	BE	2007 et 2008
Poussins	PO	2009 et 2010
École d'Athlétisme	EA	2011 à 2013
Baby Athlé	BB	2014 et après

### Détails des catégories Masters(nouvelle réglementation FFA)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1985 - 1981
	M1	1980 - 1976
	M2	1975 - 1971
	M3	1970 - 1966
	M4	1965 - 1961
	M5	1960 - 1956
	M6	1955 - 1951
	M7	1950 - 1946
	M8	1945 - 1941
	M9	1940 - 1936
	M10	1935 et avant

#### **4) Inscription :**

Les inscriptions se font principalement en ligne via le site de **Gotiming .fr** avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée jusqu'au 12/04 à 23h

Tarif : 8 km = 6€

Tarif : 14 km = 10€

Tarif : 26 km = 15€

Un cadeau sera remis aux 500 premiers inscrits, priorité sera donnée aux inscriptions en ligne

Il y aura la possibilité de s'inscrire sur place le samedi 11 avril de 14h à 18h, ou le lundi 13/04 de 7h15 à 8h 15 dernier délai pour le 26 km, 8h30 pour les autres courses ( en fonction des dossards disponibles)

*Une majoration de 3€* vous sera demandée pour une inscription le jour de la course

Gratuit pour le mini trail pour les enfants (autorisation parentale ou décharge de responsabilité obligatoire)

**Pour éviter toute discussion ou perte de temps inutile il vous sera demandé de présenter un certificat médical valide et une pièce d'identité lors du retrait de tous les dossards.**

*Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard pris en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation*

#### **5) Certificat médical :**

Conformément à l'article 231-2-I du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

→ Soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).

→ Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

→ Tout athlète de nationalité étrangère non licencié doit présenter un certificat médical pour valider son inscription

#### **6) Retrait dossards :**

Le retrait des dossards s'effectuera le lundi matin 22/04/2018 dès 7h du matin et jusqu'à 8h30 au complexe sportif de Bouzonville. Nous vous donnons également la possibilité de venir récupérer votre dossard dès le samedi de 14h à 18h au complexe de Bouzonville

**Attention : pour le retrait des dossards, l'organisateur vous demandera une pièce d'identité.**

L'organisateur vous offre la consigne de vos sacs. Le participant devra y accrocher l'étiquette fournie lors du retrait du dossard.

Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs pour l'organisation et pour les secours. Il permet d'accéder aux différentes prestations (ravitaillement, vestiaires, douches, etc...)

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

Lors de la course, il est fortement conseillé d'être doté d'un téléphone portable et de noter les numéros du PC course :

**06 15 74 17 58 ou 06 12 30 77 76**

#### **7) Départ – Arrivée :**

-Briefing : 26 km à 8h30 au complexe sportif.

14km à 9h50 et 10h05 pour 8km au parc de la Nied (zone départ des courses )

-Zone départ : Un fléchage vous guidera vers le lieu du départ au parc de la Nied qui se trouve à environ 1km du complexe sportif

-Départ des courses adultes : 26 km à 9h00, 14 km à 10h00 et 8 km à 10h15

-Course jeunes : 9h15 le mini trail 800m, 9h30 mini trail 1500m au Parc de la Nied (Place de la Libération à Bouzonville)

-Arrivée des trois courses adultes au complexe sportif, au parc de la Nied pour le mini trail enfants

Consignes et Douches au complexe sportif.

#### **8) Ravitaillement :**

Pour le 14 km : au km 6

Pour le 26 km : au km 6-15 – 21 (distance approximative) possibilité de modifications en fonction des conditions de courses

Ravitaillement liquide et solide y compris à l'arrivée

**Attention, conformément à la nouvelle législation (loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015) aucun gobelet plastique ne sera fourni sur les ravitaillements, les coureurs doivent impérativement être en possession de leur propre gobelet réutilisable pour être servis sur les différents postes de ravitaillement du parcours**

Par conséquent : chaque coureur devra être autonome dans la gestion de son ravitaillement et amener son propre gobelet ou gourde.

#### **9) Chronométrage :**

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé avec Gotiming. Chaque concurrent disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée (puce jetable). Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

Pas de classement pour la course des Jeunes

#### **10) Abandon :**

En cas d'abandon, un coureur doit impérativement prévenir le responsable du ravitaillement, le signaleur le plus proche, ou l'organisateur si vous possédez un téléphone portable.

### **11) Assurance :**

Le Bouzonville Athlétic Club a souscrit une assurance responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel pour la durée de l'évènement. Les licenciés FFA ou autres sont couverts par l'assurance liée à leur licence ou affiliations diverses. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou encore en cas de vol.**

### **12) Sécurité-Secours :**

Compte tenu de la spécificité du parcours, les moyens de secours seront mobiles, encadrés par une équipe de secouristes avec les moyens adéquats (ambulance, civières...). Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture du réseau.

En fonction du nombre d'inscription un médecin sera présent sur l'évènement

Les secours et les signaleurs sont en liaison permanente par téléphone avec le PC course.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'évènement.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

### **13) Récompense :**

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Un lot souvenir sera offert aux 500 premiers inscrits et remis lors du retrait du dossard en privilégiant les inscriptions en ligne

La remise des prix aura lieu sur le site de l'arrivée. La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire.

Sur les 3 épreuves courues en individuel seront récompensé(e)s :

Les 3 premiers Hommes du classement scratch

Les 3 premières Femmes du classement scratch

Un tirage au sort de 5 lots de valeur sera effectué à l'issue des remises des récompenses

Pas d'autre type de récompenses.

**Les 1er de chaque catégorie cadet, junior, espoir, senior, MI à M7 Femmes et Hommes seront cités**

### **14) Challenge MOSL'Est :**

Voir les conditions de participations sur [Gotiming.fr](http://Gotiming.fr) ou affiché dans le hall du retrait des dossards.

### **15) Obligations des participants :**

Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien.

Respect de l'environnement Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la faune/flore...

Dans le respect de notre démarche Eco-Responsable : chaque inscription validée, engage le participant à respecter la charte du traileur.

Rappel : **aucun gobelet** ne sera mis à disposition sur la zone de ravitaillement

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification.

Assistance aux autres concurrents Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, prévenir l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC au 0615741758 ou 0612307776.

### **15) Droits à l'image :**

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

### **16) Droits informatiques et libertés :**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

### **17) Acceptation du règlement de l'épreuve :**

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.

18) **Contact organisation** : Marcel Mainville 0615741758 ou [Bouzonville.ac@gmail.com](mailto:Bouzonville.ac@gmail.com)

